



Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le 12/4/24  
 ID : 031-213104219-20240410-DEL2024\_03\_12-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de la **COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 10 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
4 avril 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
4 avril 2024			

**Etaients présents**  
 Mesdames GAMBET, PEREZ, ABADIE, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOULE, PERON,  
 MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**  
 Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT  
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme GAMBET  
 Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT  
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
 M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON  
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme PEREZ

**Absents**  
 M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

**DELIBERATION N° 2024-03-12**

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAS Escaliu 2023**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SIAS Escaliu a adressé à la Commune le rapport d'activité 2023.

Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour),



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/24

ID : 031-213104219-20240410-DEL2024\_03\_12-DE

Berger  
Lévrault

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2023 du SIAS Escaliu.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 10 avril 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

